



 **ROBERTSAU** | Strasbourg

ANNÉE 2022–2023

La Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin s'est vue confier l'organisation du temps d'accueil périscolaire du matin de l'école de la Robertsau par la Ville de Strasbourg.

Les parents pourront donc trouver ici les informations utiles concernant l'organisateur, l'encadrement, les horaires et les modalités pratiques d'inscription.

Strasbourg.eu
eurometropole



L'ORGANISATEUR

La Ligue de l'Enseignement est une association laïque et indépendante, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, complémentaire de l'école publique. En tant qu'association agréée Jeunesse et Éducation Populaire, elle propose, organise et encadre des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, avec comme vocation de préparer des enfants et des jeunes à devenir des citoyens actifs et éclairés dans leur vie d'adulte.

En tant qu'association, elle agit pour ses adhérents.

Notre projet pour l'accueil périscolaire de l'école de la Robertsau

Le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement intègre dans ses objectifs les différents temps d'accueil des enfants hors du domicile parental, qu'ils soient déclarés en accueils collectifs de mineurs (agréé par la Direction Académique de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports) ou pas. Dans tous les cas, nous travaillons avec la même rigueur en termes de contenus, d'organisation et de qualité de l'encadrement des enfants qui nous sont confiés. Les temps d'accueils des enfants scolarisés à l'école de la Robertsau leur permettront d'être pleinement accueillis dans leur singularité, dans des conditions adaptées et soucieuses du respect des rythmes de l'enfant. Et durant ces différents temps il y sera évidemment possible de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives, artistiques mais toujours socio-éducatives ou ludiques, dans le respect des attentes et des capacités de l'enfant et en lien permanent avec les parents.

Notre engagement

Avant tout, nous nous engageons à offrir aux parents un service éducatif de qualité pour accueillir leurs enfants hors du domicile familial, mais aussi et surtout de proposer un contenu riche sur le plan éducatif et animé des valeurs qui nous caractérisent: la solidarité, la citoyenneté, la fraternité et la laïcité.

L'équipe d'encadrement de La Ligue de l'Enseignement est principalement composée d'animateurs qualifiés et soucieux d'assurer une bonne communication avec les parents et les enfants eux-mêmes. Leur principale préoccupation est de veiller au bien-être et à l'éveil de l'enfant, tout en respectant ses rythmes naturels, et de lui permettre d'évoluer à travers diverses activités dans de bonnes conditions. Un règlement intérieur permet de poser les modes de fonctionnement de ces temps collectifs organisés, encadrés et animés par la Ligue de l'Enseignement et qui ne sont pas des temps scolaires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022 / 2023

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN DE LA ROBERTSAU

I. Règlement intérieur cadre

L'accueil périscolaire étant organisé dans l'enceinte de l'école de la Robertsau, ce règlement intérieur est en continuité avec le règlement intérieur de l'école de la Robertsau adopté durant les temps scolaires.

II. Adhésion à La Ligue de l'Enseignement

Pour pouvoir s'inscrire aux activités organisées par l'association La Ligue de l'Enseignement, les enfants inscrits devront être titulaires d'une carte d'adhérent pour l'année scolaire en cours 2022/2023.

Le coût de cette carte annuelle est de 4 €. Elle s'acquiert au moment de l'inscription.

III. Jours, horaires, modes de fonctionnement des activités

Les activités organisées durant les temps d'accueils périscolaires du matin sont accessibles à tous les enfants scolarisés du CP au CM2 âgés de 6 à 12 ans. Les services sont payants.

L'accueil périscolaire du matin fonctionne en période scolaire

Le temps d'accueil du matin permet à l'enfant de démarrer sa journée par un

moment calme (jeux de société, lectures, etc.), ou par des petits jeux de groupes.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20.

IV. Accueil et prise en charge des enfants

Chaque arrivée doit être signalée à un animateur et une signature sera apposée sur la liste de présence.

V. Modalités d'inscription

L'inscription en cours d'année est possible en fonction des places disponibles.

V-1. Dossiers d'inscription

Les enfants ne pourront être pris en charge que lorsque leur dossier d'inscription sera dûment complété.

Ce dernier comprend :

- La fiche d'inscription mentionnant les jours de prise en charge souhaités de l'enfant
- La fiche enfant - autorisations
- La fiche sanitaire de liaison
- Copie du carnet de vaccination
- L'attestation d'affiliation CAF avec mention du Quotient Familial
- Le formulaire de mandat de prélèvement ainsi qu'un RIB

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement de la totalité des factures de l'année précédente.

V-2. Types d'inscription

L'inscription est annuelle
Elle est ferme et définitive

Le prix correspond à une séance complète et non au temps de présence de l'enfant, c'est-à-dire depuis l'ouverture de l'accueil à 7h30 jusqu'à 8h20, heure de passage en temps scolaire.

De ce fait, les parents qui inscrivent leurs enfants s'engagent sur l'année. Seuls des cas très exceptionnels empêchant les familles de continuer (perte ou reprise d'emploi, déménagement, changement de situation familiale, raisons médicales, changement d'activités des enfants) seront pris en compte pour un éventuel arrêt ou changement d'inscription.

Toute demande d'arrêt d'inscription devra être faite par écrit (courriel ou lettre) à la direction de l'accueil et de la Ligue de l'Enseignement, Bureau du Péri-scolaire, 15 rue de l'Industrie 67400 Illkirch.

Toute demande de changement d'inscription devra être faite en remplissant un formulaire de demande de changement d'inscription.

La fiche d'inscription déposée en début d'année est considérée pour l'année scolaire entière. Des changements pouvant intervenir dans les besoins des familles, une modification d'inscription peut s'effectuer en cours d'année sous certaines conditions :

- La famille s'attachera à communiquer tout changement de fréquentation par courrier ou par mail auprès de la direction de l'accueil périscolaire
- Au plus tard 8 jours avant le changement

Au delà de ce délai toutes les absences seront facturées.

VI. Santé

La Ligue de l'Enseignement s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires. **C'est pourquoi il est extrêmement important signaler tous les problèmes de santé** (maladie, trouble, allergie, traitements médicaux...) dans la fiche sanitaire de l'enfant, afin de pouvoir intervenir rapidement le cas échéant.

En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec prise de médicaments, mise en œuvre de soins spéciaux, nous pourrions accueillir l'enfant, mais **il est impératif de nous signaler les modalités du PAI** en prenant directe-

ment contact auprès de la directrice de l'accueil périscolaire de la Ligue de l'Enseignement ainsi que la direction de l'école de la Robertsau en charge des PAI.

De la même façon La Ligue de l'Enseignement mettant tout en œuvre pour avoir une équipe d'encadrement adaptée au nombre d'enfants présents, il est primordial de nous informer de toute absence pour maladie afin de réajuster éventuellement l'effectif d'animateurs nécessaire.

Ainsi pour les accueils périscolaires, en cas de maladie de l'enfant inscrit, une déduction tarifaire pourra être faite sur présentation d'un justificatif médical et à condition que l'absence pour maladie soit signalée dès le premier jour.

le bon fonctionnement des accueils et des groupes.

En cas d'indiscipline, ou de dégradation, une lettre d'avertissement sera adressée à la famille.

L'exclusion pourra être envisagée en cas de récidive.

Tout matériel dégradé volontairement sera remplacé par la famille qui en assumera la charge.

L'association ne pourra pas être tenue responsable de la perte de tout objet appartenant aux enfants.

Les objets de valeur (téléphones, jeux vidéo...) ne sont pas admis dans les temps d'accueils et ne sont pas sous la responsabilité du personnel.

VII. Assurances

La Ligue de l'Enseignement est assurée également en matière de responsabilité civile, pour ses salariés, les locaux et le matériel qu'elle utilise.

VIII. Discipline

La bonne tenue et la correction sont indispensables et attendues de la part de tous, enfants et adultes, animateurs et parents.

Le respect des autres et du matériel est une condition indispensable pour

TARIFS 2022 / 2023

ET MODALITÉS DE PAIEMENT

I. Détermination des tranches tarifaires

Pour déterminer les tarifs d'inscriptions, La Ligue de l'Enseignement tient compte de 3 tranches différentes lesquelles s'appuient sur les Quotients Familiaux des familles. Les familles qui ne fourniront pas de justificatifs de revenus se verront donc appliquer par défaut les tarifs de la tranche la plus élevée.

Voici les 3 tranches ainsi que les Quotients Familiaux en correspondance.

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
QF ≤ 600 €	601 € ≤ QF ≤ 1000 €	QF ≥ 1001 €

Le Quotient Familial est communiqué par la CAF du Bas-Rhin aux familles allocataires. C'est le justificatif fourni par la CAF de l'année en cours, qui permet de justifier la tranche dans laquelle se situe la famille.

Pour tout besoin de renseignements, les familles pourront s'adresser

- Par téléphone au 03.90.40.63.61
- Ou par courriel à l'adresse suivante: secretariat.perisco@laligue67.org

II. Les tarifs pour les fratries

Un tarif spécifique est prévu pour l'accueil de fratries à partir du 2ème enfant, et permet de bénéficier d'une réduction de 10 % sur le coût séance.

III. Les tarifs 2022 / 2023

Les tarifs, à la séance, sont présentés ici par Tranche de Quotients Familiaux :

ACCUEIL DU MATIN	Tranche 1 QF ≤ 600 €	Tranche 2 601 € ≤ QF ≤ 1000 €	Tranche 3 QF ≥ 1001 €
7h30-8h20	2,20 €	2,45 €	2,70 €

Un tarif occasionnel est appliqué si l'enfant vient moins de 4 fois dans le mois à l'accueil du matin et correspond à la tranche 3.

► IV. Modalités de paiement

Les factures sont établies mensuellement sur la base de la réservation. Chaque fin de mois la facture est envoyée par courriel. Si les familles ne souhaitent pas recevoir leurs factures par courriel, elles peuvent en informer le secrétariat du périscolaire qui les enverra alors par courrier.

Le paiement sera effectué **en début de mois** (à partir du 5 du mois) par prélèvement automatique (joindre un rib accompagné d'un mandat).

En cas de changement à affecter sur la facture, conformément à l'article 6 et lié à des absences pour raisons médicales notamment, une régularisation sera effectuée sur la facture du mois suivant.



ATTESTATION D'ENGAGEMENT POUR ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire organisé par la Ligue de l'Enseignement à l'école de la Robertsau de Strasbourg et en accepte l'intégralité des contenus,

Fait à Le.....

Nom, Prénom et signature :

.....

Robertsau | Strasbourg

Année 2022/2023

.....

Directrice de l'accueil périscolaire de la Robertsau :

Mme Safoura Kelichadi

Tél : 07.88.57.61.54

periscolairerobertsau@yahoo.fr

Secrétariat périscolaire des accueils de loisirs de La Ligue de l'Enseignement :

Mme Samira Haddad

Tél 03.90.40.63.61

secretariat.perisco@laligue67.org

Directrice de la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin : Mme Sylvie Mourey